



certificat de nationalité française

Par **bik**, le **12/05/2026** à **19:41**

Bonjour,

Je dois déposer dans quelques jours au plus tard une demande de CNF au greffe du TJ de Paris. Cependant, vivant à l'étranger, depuis le début de l'année, toutes mes demandes de délivrance de copie d'acte de reconnaissance ne parviennent curieusement plus à ma boîte postale, quoique je reçois systématiquement les mails de la mairie de paris m'indiquant que mes demandes ont fait l'objet d'une réponse positive.

Puis-je déposer ma demande de cnf avec une copie d'acte datant de novembre 2025 et en joignant les mails de réponse positive venant de la mairie de paris, de façon à ce que j'explique pourquoi je joins un acte déjà périmé ?

Merci de vos réponses